



Bonjour à tous,

Depuis plusieurs semaines, vos représentants du personnel ont été sollicités et mobilisés dans le cadre de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement à l'encontre de salariés du service Direction Indemnisation de la MRH.

Nous savons que cela génère un climat anxiogène pour vous tous c'est pourquoi nous pensons qu'il est important de vous donner la visibilité à aujourd'hui.

**Après consultation des dossiers, nous nous interrogeons ...
Pourquoi les salariés n'ont-ils pas été convoqués à un entretien de recadrage ?
N'aurait-il pas été suffisant ?**

La surcharge de travail, la pression, l'organisation instable de ce périmètre sont dénoncées depuis des années. Le rapport d'expertise pour Risques graves présenté en CSE le 9 novembre 2022, confirme les lacunes et préconise la mise en place d'actions concrètes afin de protéger les salariés.

Dans le but, d'instaurer un dialogue social le plus adapté et constructif possible Les OSR ont rencontré la direction afin d'avoir des réponses et d'apporter leurs points de vue sur les éléments portés à leurs connaissances.

Les élus du CSE ont demandé un CSE Extraordinaire afin d'avoir les réponses à leurs différentes questions sur le sujet.

La CFDT et la CGT ne cautionnent pas que la Direction envisage le licenciement car nous trouvons cette sanction trop sévère !

Elles se mobiliseront pour la défense de l'emploi des salariés

le vendredi 25 novembre 2022 de 10h à 11h

sur l'ensemble des sites (Paris, Dijon, Mérignac et Martillac)

Si vous souhaitez apportez votre soutien rejoignez-nous !

